

Cette époque fixée n'est pas encore révolue, et déjà la révolution et la Russie ont fait, tour à tour, trembler le monde plus d'une fois.

Dependant, on peut être un grand homme sans pour cela être un prophète. Il se peut bien faire que ces prévisions seraient déjouées par un remaniement de la carte d'Europe préparé par les événements qui s'accomplissent ou menacent de s'accomplir en Orient. Voici, par exemple, que la sage politique de M. de Beust vient de consolider l'annexion de la Hongrie à l'Autriche et lui faire regagner du coup ce qu'elle a perdu du côté de l'Allemagne. La Bosnie, la Serbie et la Roumanie, provinces limithrophes de l'Autriche, en secouant le joug de la Turquie, doivent recourir naturellement à la protection de l'Autriche. Trop faibles pour se maintenir isolément contre les empiètements de puissants voisins et manquant entre elles d'éléments suffisants de cohésion pour former, soit une ligue, soit une confédération, force leur est de se ranger sous un drapeau étranger qui les fasse respecter au dehors et qui tourne vers un but commun, pour l'avantage de tous, leurs jalousies et leurs ambitions nationales. Ces nations sont chrétiennes, du reste, et leur alliance offre, par cela seul, plus de garanties de stabilité qu'elles n'ont jamais pu en donner à la Turquie.

Supposons maintenant, et cette supposition est assez plausible, qu'une guerre s'élève avant qu'on en vienne là, que la Turquie soit frappée à mort : voilà un rempart redoutable opposé aux envahissements de la Russie, voilà l'Europe sauvée pour longtemps de ce côté-là. En avant, les vaillantes tribus de la Valachie et de la Moldavie ; au second rang, la Serbie, la Bosnie et la Roumanie, appuyées par les nombreuses et redoutables légions de l'Autriche, il faudra bien des années au colosse russe pour renverser un pareil obstacle, et la génération actuelle aurait peu de chance de voir l'Europe devenue "cosaque."

Deviendra-t-elle révolutionnaire ? Il y a bien des signes qui nous font incliner vers une réponse affirmative. Le congrès des ouvriers de Genève, celui des étudiants de Liège, l'impunité de la Belgique, les menées des sociétés secrètes en Allemagne, en Italie et en France, cette force insaisissable des puissances occultes qui minent sourdement l'ordre établi, qui foulent aux pieds, qui conspuent les principes les plus sacrés de morale et de religion ; cet ébranlement terrible que l'on a imprimé à la plus forte colonne de l'édifice social en dépouillant le Pape de ses Etats, tout cela ne nous rassure guère sur la solidité des bases de la société actuelle.

De tous les pays d'Europe, l'Angleterre est le mieux assuré contre ces bouleversements, car il possède dans sa constitution des écluses toutes ouvertes aux gonflements du flot populaire. Et puis, quel flegme que celui du caractère anglais ! Dans quel pays aurait-on jamais réussi à régulariser une manifestation comme celle que Bright vient de faire, à Londres même ? A Paris, il eût fallu employer le canon pour disperser un pareil rassemblement, parce qu'aux premiers mots d'un tribun quelque peu violent, la colère y monte à la tête de la foule et les bras soulèvent les pavés, tandis que de l'autre côté de la Manche, on a vu les réformistes, au nombre de 25,000, se réunir dans une salle préparée par les soins du gouvernement lui-même.

Il paraît, néanmoins, que malgré tout le mal que M. Bright s'est donné pour obtenir la réforme électorale dans le Royaume-Uni, le ministère est décidé à ne présenter aucun bill relatif à cette mesure.

Ce droit de suffrage, si précieux, si hautement préconisé par le peuple anglais, le Congrès américain vient d'en gratifier tous les noirs du district de Colombie, en dépit de la volonté formellement exprimée de l'immense majorité des électeurs de ce district, violant ainsi le principe du *self-government* reconnu jusqu'ici pour sacré dans tous les Etats. Le Président, plus sage, plus prudent, moins aveuglé par la haine, sentant bien qu'une tourbe avilie et ignorante ne saurait comprendre ni l'exercice ni les conséquences de l'exercice d'un pareil droit, a apposé son veto à la mesure. A peine cet acte énergique était-il connu du Congrès, que M. F. Ashley, l'un des chefs du parti radical, proposait la résolution suivante, qui fut adoptée à une grande majorité :

" Je demande la mise en accusation d'Andrew Johnson, Vice-Président, et faisant fonction de Président des Etats-Unis, sur le chef de *high criminal misdemeanor*.

" Je l'accuse d'usurpation du pouvoir et de violation de loi, en ce qu'il a abusé corruptivement du droit de nommer aux fonctions publiques ; en ce qu'il a corruptivement usé du droit de grâce ; en ce qu'il a corruptivement disposé des propriétés publiques des Etats-Unis ; en ce qu'il est corruptivement intervenu dans les élections, et a commis des actes et a conspiré avec d'autres pour commettre des actes qui, relativement à la constitution, constituent des crimes et *misdeameanors*.

" En conséquence, qu'il soit résolu que le comité des affaires judiciaires soit autorisé à ouvrir une enquête officielle sur la conduite d'Andrew Johnson, faisant fonction de Président des Etats-Unis, etc., etc.

" Et que le dit comité ait pouvoir de s'enquérir par personnes ou par documents écrits, et à administrer le serment d'usage aux témoins."

Le comité judiciaire, siégeant à huis-clos, n'a pas encore fait son rapport, mais les rumeurs qui circulent nous portent à croire que Johnson va bientôt être déposé.

Ces divisions intestines n'empêchent pas le peuple américain de s'immiscer dans les affaires de ses voisins, d'envoyer M. Frédéric Seward au Paraguay, à l'Uruguay, à la république Argentine et au Brésil pour leur offrir la médiation de la Grande République, de déléguer MM. Campbell et Sherman au Mexique, et de manifester les plus ardentes sympathies pour les insurgés candiotés. D'un autre côté, il paraît avoir retiré sa protection

aux Fénéiens, dont la désorganisation est assurée par la déchéance du *Head Centre Stephens*, qui a pu se former en peu de temps une fortune assez ronde pour lui permettre de jouir largement de la vie. La sottise crédulité de cette secte remuante ne méritait pas un autre sort.

Ceux des prisonniers fénéiens qui ont été condamnés à mort par nos tribunaux ont vu leur sentence commuée, par le gouvernement anglais, en un emprisonnement de vingt années aux travaux forcés. Ce châtement en vaut encore la peine, malgré qu'il soit un adoucissement. Dans vingt ans d'ici, ils auront eu assez le temps de réfléchir pour qu'ils ne soient plus tentés de recommencer.

La secte s'affaisse d'elle-même ici sous le poids de ses fautes et de ses vices, mais en Irlande elle succombe sous les coups d'une répression énergique et sévère. Tous les jours on y fait de nouvelles arrestations et des saisies importantes de dépôts d'armes et de munitions. L'Angleterre lui tient le pied sur la gorge et elle ne s'en relèvera pas.

Les dernières victimes de l'échauffourée du Fort Erié qui attendent encore leur procès dans nos prisons, n'attirent guère notre attention et ne nous inspirent que de la pitié, maintenant qu'on sait leur cause perdue. On s'en occupe à peine en ce moment, quoique jamais peut-être on ne soit trouvé dans une plus grande pénurie de nouvelles locales de quelque intérêt. Comme nous l'avons déjà dit, toute notre vie politique est à Londres, où nos délégués viennent de confectionner pour le Canada "une corne d'abondance" selon les uns, "une boîte de Pandore" selon les autres. Leur mission touche à son terme, ils vont bientôt revenir chargés du poids de nos destinées. L'un de ces messieurs, l'Hon. Maître-Général des Postes, M. Langevin, a déjà quitté Londres pour se rendre à Rome en compagnie de l'Hon. M. Chauveau. Aux dernières nouvelles que nous avons eues d'eux, leur voyage s'accomplissait le plus heureusement possible. Ils étaient déjà arrivés à Gènes et ils marchaient d'enchantement en enchantements. Puissent-ils continuer et achever ainsi leur beau voyage !

Enregistrons de suite une autre bonne nouvelle qui nous arrive presque en même temps de Rome, nous voulons parler de l'élevation de M. Lafèche, V.-G., à la dignité épiscopale avec la charge de Coadjuteur de Mgr. Cook, évêque de Trois-Rivières, *cum futurâ successionis*.

M. Lafèche est l'un des hommes les plus éminents de notre clergé ; il joint de l'estime et de la vénération universelle. L'exercice de l'autorité lui sera facile, parce que tous lui reconnaissent une supériorité réelle, tant par ses vertus que par sa science et ses talents. Celui qui a beaucoup souffert sait beaucoup, dit le prophète. Ce doit être une forte garantie de science que la vie d'épreuves et de sacrifices que ce zélé missionnaire a menée, pendant plus de vingt ans, dans les déserts du Nord-Ouest, où il allait à la conquête des âmes ; confesseur glorieux de Jésus-Christ, il porte les insignes du ciel dans les infirmités qu'il a contractées au milieu de ses rudes travaux.

Si l'évêque canadien fait ainsi une brillante acquisition, d'un autre côté notre clergé a subi tout récemment des pertes sensibles dans les personnes du Rév. M. M. P. A. Sylvestre, curé de St. Marcel, mort au pied des autels, dans l'exercice de ses devoirs religieux ; du Rév. M. Lafrance, décédé à l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, le 12 de ce mois ; et du Rév. M. C. L. Vinet, ancien curé de St. Constant, qui expirait samedi dernier (18 janvier), à l'Hospice de St. Joseph de cette ville. Ces trois prêtres étaient à peu près du même âge ; M. Sylvestre allait bientôt compter ses soixante ans, et MM. Lafrance et Vinet avaient atteint leur soixante-sixième année.

Nous avons aussi à déplorer la mort de l'hon. L. J. Fiset, décédé à Québec le 7 de ce mois, à l'âge de 69 ans, et celle de M. Thomas Bégin, âgé de 60 ans.

Après avoir pratiqué quelque temps comme avocat au Barreau de Québec, M. Fiset dut à son mérite d'être nommé juge pour le district de Gaspé. Les rigueurs du climat ne lui permirent pas de conserver des fonctions qui lui imposaient le séjour dans cette localité. On lui offrit la charge de protonotaire à Québec et il l'accepta. Il en remplit les devoirs pendant assez longtemps, jusqu'à ce que, se sentant affaiblir, il en remit le fardeau à son fils, qui en est encore chargé.

M. Thomas Bégin était né à St. Joseph de Lévis, le 2 novembre 1808. Il fit ses études au collège de Montréal, il entra ensuite dans l'état ecclésiastique qu'il quitta au bout de dix-huit mois. Il occupa pendant de longues années la charge de procureur au collège de Ste. Anne, et il mit la main à toutes les grandes améliorations qui s'y sont faites depuis 1837. Il laisse une belle réputation d'honnête citoyen, de bon père et d'homme de bien.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Le 25 novembre dernier, un nombre considérable d'anciens élèves sourds-muets de diverses institutions s'est réuni dans un banquet pour fêter le 134e anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Épée, que, dans leur langage poétique, ils nomment leur *père intellectuel*. Ce 33e banquet était présidé par M. Ferdinand Berthier, sourd-muet, auteur de la *Vie de l'abbé de l'Épée*, à côté de qui siégeait le nouveau directeur de l'Institution impériale des sourds-muets de Paris,